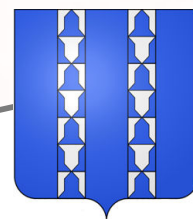


La feuille de la bastide

MAIRIE de CAZALS
46250



BULLETIN MUNICIPAL N° 1
SEPTEMBRE 2020

Chères cazalaises,
chers cazalais,

Le 15 mars dernier, vous avez accordé votre confiance majoritairement à toute notre liste et pour cela nous vous exprimons toute notre gratitude.

Cette réussite collective nous confère des droits certes, mais aussi des devoirs.

L'un d'eux consistera à partager avec vous les avancées de nos travaux à venir ainsi que toutes les informations pratiques relatives à nos différents services.

C'est dans cette optique que nous vous présentons le premier bulletin municipal de notre mandature.



Dès que les mesures sanitaires le permettront nous vous convierons à partager le verre de l'amitié.

Bonne lecture à tous !

Laurent ALAZARD

Les adjoints

1er adjoint : Philippe **RIGAL**

2ème adjoint : Christian **LAVERGNE**

3ème adjointe : Isabelle **PELATAN**

Les conseillers municipaux

Kévin **BORIE**

Isabelle **BRONDEL**

Emilie **DUCHATEAU**

Sébastien **GABALDE**

Benoît **LAFON**

Yves **LENTZ**

Marie-Reine **MOMMEJA**

Jean **MOURAUX**

Francis **RACLOT**

Evelyne **RIVIERE**

Geneviève **ROQUES**



Les délégations

Le maire a donné délégation à :

Philippe RIGAL pour :

- les affaires scolaires et périscolaires - la gestion et l'entretien du cimetière - les affaires funéraires - les affaires culturelles - les relations avec l'Association des Commerçants et Artisans - les affaires sportives.

Christian LAVERGNE pour :

- les affaires liées aux réseaux et à la voirie - l'environnement - l'aménagement des bâtiments publics.

Isabelle PELATAN pour :

- les finances - l'administration générale - les affaires liées à la gendarmerie.

Les commissions

Le conseil municipal a créé 6 commissions :

- Finances - Ecole - Marché - Fleurissement - Aménagement communal - Communication

Elles sont ouvertes aux administrés. Vous pouvez vous inscrire en mairie.

Les représentations

Fédération Départementale d'Energies du Lot (FDEL) : Francis RACLOT - Laurent ALAZARD
Syndicat Intercommunal de Fourrière Animale du Lot (SIFA) : Benoît LAFON - Francis RACLOT

Questions défense : Evelyne RIVIERE - Francis RACLOT

Conseil d'administration de l'EHPAD la Maison de Mélanie : Jean MOURAUX - Philippe RIGAL

Centre National d'Actions Sociales (CNAS) : Sébastien GABALDE - Emilie DUCHATEAU

Eaux naturelles auprès du Syndicat Départemental pour l'Élimination des Déchets (SYDED) :

Geneviève ROQUES - Isabelle BRONDEL

Environnement auprès du Syndicat Départemental pour l'Élimination des Déchets (SYDED) :

Christiane MOULY (*administrée de la commune*)

Agence de Gestion et Développement Informatique (AGEDI) : Laurent ALAZARD

SYndicat Mixte Intercommunal de Collecte et Tri des Ordures Ménagères (SYMICTOM) :

Francis RACLOT - Isabelle PELATAN

Syndicat d'eau et d'assainissement AQUARESO : Kévin BORIE - Yves LENTZ

Communauté de communes Cazals-Salviac

Notre commune fait partie de la communauté de communes Cazals-Salviac dont les compétences portent sur l'aménagement du territoire, le développement économique, la protection et la mise en valeur de l'environnement, la politique du logement et du cadre de vie, la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie communautaire, la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels, sportifs et d'équipements de l'enseignement primaire, l'action sociale d'intérêt communautaire, le soutien aux activités culturelles et artistiques d'intérêt communautaire et au monde associatif dans l'objectif d'une dynamique apportée à la vie du territoire.

Le nouveau conseil communautaire s'est réuni le 4 juin 2020 : **Mireille FIGEAC** (Maire de Gindou) a été élue Présidente.

Le conseil a élu 6 vice-présidents :

François **DOLS** (Maire de Salviac) - Laurent **ALAZARD** (Maire de Cazals) - Rachel **FRENCH** (Maire de Marminiac) - Gilles **VILARD** (Maire de Lavercantière) - Jérôme **BONAFOUS** (Maire des Arques) - Véronique **CHASSAIN** (Maire de Pomarède).

Les autres membres du bureau sont :

Jean-Marie **COURNAC** (Maire de Thédirac) - Nadège **GOMEZ** (Maire de Frayssinet-le-Gélat) - Pascal **PÉRIÉ** (Maire de Rampoux) - Didier **PUGNET** (Maire de Dégagnac) - Jacques **ROUX** (Maire de Goujounac) - Guy **THEULET** (Maire de Montcléra) - André **VAYSSIÈRES** (Maire de Léobard).

Le budget

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Le budget 2020 a été voté le 27 juillet 2020 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Chap	Libellé	Montant	Chap	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	161 760,00			
012	Charges de personnels, frais assimilés	338 350,00	013	Atténuation de charges	10 000,00
014	Atténuation de produits	15 703,00	70	Produits des services, du domaine, vente	113 380,00
65	Autres charges de gestion courante	54 704,00	73	Impôts et taxes	229 208,00
66	Charges financières	15 100,00	74	Dotations et participations	250 464,20
67	Charges exceptionnelles	160,00	75	Autres produits de gestion courante	75 400,00
022	Dépenses imprévues	11 150,04	77	Produits exceptionnels	1 481,00
023	Virement à la section d'investissement	112 907,23	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 513,72	002	Résultat de fonctionnement reporté	40 414,79
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		722 347,99	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		722 347,99

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Chap	Libellé	Montant	Chap	Libellé	Montant
21	Cimetière, sécurisation voirie, achat matériel, bâtiments communaux, espaces publics, licence IV, adressage	51 080,96	16	Emprunts et dettes assimilées	1 833,33
020	Dépenses imprévues	15 000,00	024	Produits de cession d'immobilisations	3000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	62 173,33	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	74 534,62
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 126,66	021	Virement de la section de fonctionnement	112 907,23
001	Solde d'exécution section d'investissement	74 534,62	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 640,39
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		204 915,57	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		204 915,57

Sécurisation des entrées de bourg



Dans le cadre de la sécurisation des entrées de bourg, nous avons pris contact avec le Service Territorial Routier (STR) qui a procédé à un comptage routier sur trois axes de la commune. Les résultats de ce comptage permettront d'étudier la solution la mieux adaptée pour réguler la circulation aux entrées de Cazals. L'objectif est d'accroître la sécurité tout en réduisant les nuisances subies par les riverains. L'importance de cette question n'a pas échappé à notre équipe.

Agrandissement du cimetière

Lors du conseil municipal du 2 juillet, les élus ont approuvé l'agrandissement du cimetière. Une transaction immobilière est actuellement en cours.

Vente de terrain

La parcelle de 318 m² située au Barry (hameau du chemin des Fées) appartenant à la commune a été vendue pour un montant global de 3000 €.

Renforcement du réseau d'eau

Aquareso a lancé le renforcement du réseau d'eau potable entre Gindou et Marminiac car la ressource en eau est très fragile en période estivale. Le chantier consiste à renouveler environ 2.5 km de canalisations en fonte 125. Les travaux ont démarré le 18 août 2020.

Visite du Président du Département



Le Président du Conseil Départemental Serge RIGAL a souhaité rencontrer notre nouvelle équipe municipale le 2 juillet 2020.

Après avoir évoqué avec Laurent ALAZARD les questions de la traverse, du plan d'eau, de la salle des fêtes et du stade de football, Serge RIGAL a eu un échange avec les conseillers municipaux. La matinée s'est terminée par une présentation du centre de secours.

Enfouissement du réseau électrique Avenue Lavayssière



A l'occasion de la sécurisation du réseau électrique aérien avenue Lavayssière, la commune a opté pour l'enfouissement des fils électriques sur cette portion, ainsi que l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et de télécommunications.

Dans un souci du respect de chacun, nous vous rappelons quelques points de réglementation relatifs à la sécurité et à la tranquillité de tous.

Interdiction d'allumage des feux

Il est rappelé que sont **interdits en tout temps** :

- le brûlage des végétaux et déchets végétaux issus des parcs et jardins des **particuliers** et **collectivités** ; ils peuvent être soit valorisés (compostage, broyage...) soit déposés à la déchèterie.
- les feux de chantiers sauf destruction de bois infestés par des insectes xylophages ;
- les feux de cuisson ou de loisir ailleurs que sur des terrains attenants aux habitations.

L'ensemble des dispositions relatives à l'allumage des feux figurent dans l'arrêté préfectoral en vigueur relatif aux obligations de débroussaillage et aux conditions d'allumage des feux en plein air pour la prévention des incendies de forêt et la préservation de la qualité de l'air.



Réglementation des bruits dans les propriétés privées

Selon l'arrêté préfectoral portant réglementation des bruits de voisinage, les occupants et utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes mesures afin que les activités domestiques, de bricolage ou de jardinage réalisées à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse (liste non limitative) ne soient pas cause de gêne au voisinage.

A cet effet, ces travaux ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables :
de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- le samedi :
de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- les dimanches et jours fériés :
de 10h00 à 12h00



RAPPEL : stationnement rue Jean BROUEL

Le stationnement est **interdit** sur toute la longueur de la rue (excepté aux deux places matérialisées devant la poste).

Une commission sera mise en place pour l'organisation du stationnement et de la circulation dans cette rue.



Court de tennis du plan d'eau de la CAYRE

L'accès au court de tennis est désormais **gratuit**.



N'oubliez pas de **réserver** auprès du camping (en été) ou du Tabac-Presse de la place (en hiver).

Nouvelle organisation du marché

Pour respecter les mesures sanitaires, depuis le dimanche 02 août, le marché hebdomadaire se déroule sur les places Hugues SALEL et de la Victoire. Un sens de circulation est matérialisé au sol, et le **port du masque est obligatoire**.

Site officiel de la commune



Un nouveau site est en construction !
Nous vous informerons très prochainement de sa mise en ligne.

Un nouveau service :

« le paiement de proximité »

La direction générale des Finances publiques a noué un partenariat avec le réseau des buralistes afin de proposer une offre de paiement de proximité pour régler vos impôts, amendes ou factures de service public (avis de cantine, de crèche, d'hôpital...).

Depuis le 28 juillet 2020, vous pouvez y effectuer vos paiements de **factures de service public en espèces jusqu'à 300€**, ou par **carte bancaire sans limitation**. Le règlement des **impôts en espèces** ou par **carte bancaire** est quant à lui **limité à 300€**.

Vous devez simplement vous assurer que votre avis ou facture comporte un « QR code » et que la mention « payable auprès d'un buraliste » figure dans les modalités de paiement.

Le paiement est réalisé en toute confidentialité à l'aide d'un terminal sécurisé de la Française des Jeux déjà disponible et adapté à cet effet : il n'est pas nécessaire de confier sa facture au buraliste et celui-ci n'a accès à aucune information de nature personnelle. Il ne voit que le montant à acquitter. Le buraliste peut vous imprimer un reçu nominatif, si vous le demandez.

Votre buraliste de la Place est agréé !

Maison de services au public

Les maisons de services au public (MSAP) permettent l'égalité d'accès aux services publics. Elles accompagnent les usagers dans leurs démarches de la vie courante : prestations sociales, accès à l'emploi, aux transports, à l'énergie ou encore accompagnement à l'entrepreneuriat...

Ce service entièrement gratuit vous accueille, vous informe, vous oriente et vous **accompagne dans vos démarches administratives**. Vous pouvez bénéficier d'une aide à l'utilisation des services et des outils numériques.

Les services disponibles sont entre autres : ADIL, ANAH, Agence nationale des titres sécurisés (ANTS), CAF, CARSAT, CPAM, DGFIP - Aide à la Déclaration des revenus, Enedis, MSA (Mutualité Sociale Agricole), Pôle emploi, Immatriculation Véhicule - Permis de conduire - Pré-demande Carte d'identité, Passeport.....

La MSAP de Cazals se situe dans la médiathèque intercommunale au sein de l'espace public numérique, les Prades ☎ 05 65 22 88 58

msap.cazalssalviac@gmail.com

Horaires d'ouverture :

lundi : 9h30-12h30 / 14h-18h

mercredi : 9h30-12h30 / 14h-18h

vendredi : 9h30 - 12h30.

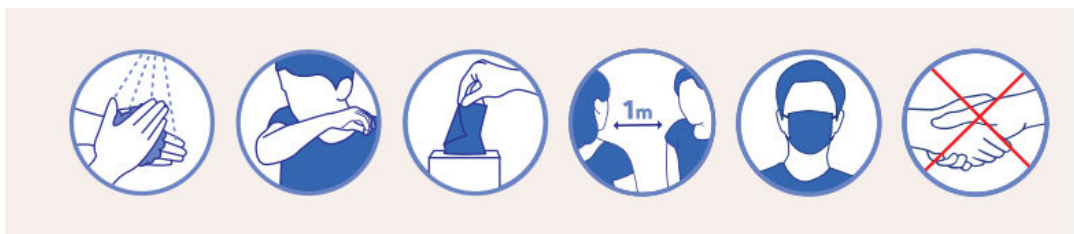
Des équipements sont à votre disposition :

- un ordinateur avec accès à Internet, téléphone, visioconférence, wifi
- un espace de confidentialité avec imprimantes et scanners
- des bureaux pour le télétravail
- une salle de réunion / exposition
- un coin cuisine, une bibliothèque.

Compte tenu des mesures sanitaires, il est préférable de téléphoner avant de vous déplacer.



Respectez les gestes barrières



	A	B	C	D	E	F	G	H
1								7
2								
3								
4					6			5
5			1					
6								
7								
8								4
9								
10								
11								
12	2							3

HORizontalement

- 1- Une porte pour matou. 2- Chef lieu du Cantal
 3- Commerçant d'un marché noir
 4- Symbole de l'argon. On l'entend huer la nuit.
 6- Fleurs des parterres.
 7- Très petit poème. Donna un coup de fers.
 8- Se délabre. 9- Entre deux points. Finit toujours premier. Gallium au labo.
 10- Homme de désordre. Trois lettres explosives.
 11- Très relevée.
 12- Fétide en pharmacie. Services gagnants au tennis

VERTICALEMENT

- A- Lynx d'Afrique. Fit tout pour fragiliser.
 B- Sifflera un spectacle. Quel beau gosse !
 C- Arme de Robin des Bois. Elle laisse passer le jour. Elle peut avoir des bleus.
 D- Pas vraiment passionnés. Titre donné aux prêtres.
 E- Rendre plus clair. C'est puéril de dire cela.
 F- Il participe aux tours. Sans surprise sur la note.
 G- République arabe unie. Crustacé à longues pattes.
 H- Nids de rivière... Prends connaissance de la résistance.

Mot à découvrir : _ _ _ _ _

Gâteau aux noix du LOT

Ingrédients

- 3 œufs - 250 g de sucre - 125 g de beurre -
 25 cl de lait - 250g de farine
 100 g de cerneaux de noix
 1 paquet de levure
 2 paquets de sucre vanillé
 12 cerneaux de noix pour la décoration

Recette

Réduire le beurre en pommade. Incorporer le sucre et les jaunes un par un. Ajouter la farine et la levure, le lait et le sucre vanillé. Travailler le tout. Incorporer délicatement les blancs en neige et les cerneaux de noix grossièrement hachés. Verser le tout dans un moule beurré et fariné. Cuire à four moyen pendant 45 minutes. Décorer avec les cerneaux de noix. Vous pouvez ajouter quelques cuillères de miel en nappage.



Guide du tri sélectif

TOUS LES EMBALLAGES

Carton



Boîtes et briques

Métal



Canettes, boîtes de conserve, aérosols, barquettes

Plastiques

Chez nous, ils se recyclent tous !

Pots, boîtes Flacons, bouteilles et tubes Sachets, films



Barquettes

Assiettes et gobelets

Barquettes, calles d'emballage

+ TOUS LES PAPIERS



Journaux, revues, prospectus, enveloppes, feuilles, etc.
Non souillés



Quelques précisions :

Ne déposez rien qui puisse blesser un agent de tri (verre, seringue...)
Les autres objets en plastique ne se recyclent pas actuellement (jouets, ficelles...)
Inutile de laver les emballages : il suffit de bien les vider.
Aplatir les gros cartons pour éviter l'encombrement du bac vert.

+ LES PETITS EMBALLAGES MÉTALLIQUES



Bouchons, couvercles et capsules

Dosettes café, thé...

Emballages de portions individuelles

Pas de piles

Bougies chauffe-plats

Feuilles aluminium froissées

Opercules

...ET TOUT LE RESTE :
dans le bac marron / gris
ou (selon le cas) à la déchetterie



Quelques contacts utiles :

Déchetterie : Zone artisanale Cazals-Montcléra -05 65 21 62 53

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Fermé	Fermé	09h00-12h00	Fermé	Fermé	09h00-12h00	Fermé
14h00-18h00	Fermé	Fermé	14h00-18h00	14h00-18h00	Fermé	Fermé

Crèche : 05 65 21 63 00 - bambinadocreche@orange.fr

Centre de loisirs : 05 65 21 63 00 - bambinadoclsh@orange.fr

Ecole maternelle : 05 65 21 60 76 - **Ecole primaire** : 05 65 22 85 80

Espace multimédia : 05 65 22 88 58 - multimedia-cazals@wanadoo.fr

Médiathèque : 09 61 20 30 53 - **Office de tourisme** : 05 65 22 88 88

Mairie de Cazals

Accueil : mardi, jeudi et vendredi de 09h à 12h et de 14h à 17h.

05 65 22 82 84 - mairiecazals@orange.fr

Monsieur le maire reçoit sur rendez-vous le jeudi et le vendredi.

Edité par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique.

Réponse jeu : **BASTIDE**